



Co.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



www.copra184.org

Novembre 2016

LETTRE D'INFORMATION N°35

ÉDITORIAL

2016 : suite au changement à la tête de la Région IDF, vigilance et mobilisation s'imposent.

Depuis notre dernière AG du 18 novembre 2015, à Conflans-Sainte-Honorine, nous avons concentré nos efforts sur les actions suivantes :

- Participation à la COP 21 fin 2015.
- Questionnement des candidats à l'Élection régionale de décembre.
- Distribution de notre carte de vœux en janvier 2016.
- Demandes de RV auprès des Ministres concernés (Ecologie et Transports).
- Conférence de presse de février 2016 à Conflans-Ste-Honorine.
- Participation au « Comité de suivi » du Port Seine-Métropole.
- Entrevue avec le vice-président chargé des Transports, à la Région IDF.
- Participation aux Forums des associations de septembre 2016.
- Organisation des « 25 ans du CO.P.R.A. 184 » le 02/10/16 à Conflans-Sainte-Honorine.

La présidence de la Région IDF étant maintenant « POUR le projet A104 », restons **MOBILISÉS** vis-à-vis du **DÉSASTRE** que serait, pour notre région, ce **PROJET complètement OBSOLÈTE** car datant des années 60 et **NUISIBLE pour la SANTÉ des 300 000 habitants concernés.**

Christiane PARAVY
Présidente du CO.P.R.A. 184

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PUBLIQUE

**Vendredi 18 novembre 2016
à 20h00**

**Espace des Calandres
Rue de la Papeterie**

ÉRAGNY-sur-OISE

L'A104 EST EN CONTRADICTION AVEC LA COP21

Le maître d'ouvrage du projet A104 annonce une augmentation de 28 % des gaz à effet de serre. C'est en totale contradiction avec les engagements pris à la Conférence Climat tenue à Paris fin 2015, pour limiter d'abord et réduire ensuite le réchauffement climatique.

L'A104 EST UNE ABERRATION SANITAIRE

RISQUES SANITAIRES GRAVES encourus par les populations impactées (écoles, lieux publics, habitations, stades, circuits sportifs) à cause de la pollution atmosphérique (NO_x / PM 2,5 / COV...) et du bruit engendrés par une telle infrastructure. Ces risques sont dénoncés par tous les experts nationaux, internationaux et par l'OMS.

DROIT À LA PROTECTION CONTRE LA POLLUTION

La ville de Paris limite la circulation pour protéger de la pollution les Parisiens et les Franciliens qui viennent y travailler. Il est tout autant légitime que les habitants du Val d'Oise et des Yvelines soient protégés de la pollution dans leur département.

NON AU TRACÉ VERT A104 EN ZONES URBANISÉES

Avec ses adhérents et sympathisants, le CO.P.R.A 184 agit pour que l'État prenne enfin conscience du risque environnemental et sanitaire et annule ce projet inutile qui est toujours une menace.

LE 18 NOVEMBRE 2016, NOUS ATTENDONS VOTRE VENUE.

BP 30035 ERAGNY-sur-Oise 95611 CERGY Cedex

<http://www.copra184.org> contact@copra184.org

<https://www.facebook.com/CopraA184/info/>

<https://twitter.com/copra184>

